

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 ll. pour 6 mois, et de 3 ll. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — Francfort, 30 avril.

On écrit de Constantinople, 12 avril : La question des affaires de Servie vient d'être résolue de la manière suivante dans le divan tenu en présence de l'ambassadeur russe.

1° Kara-Georgewitsch résignera volontairement ou par suite d'une destitution formelle le gouvernement de Servie. 2° On procédera à l'élection d'un nouveau prince. 3° Kiamil, pacha de Belgrade, Witschitsch et Pétroniewitsch seront rappelés.

Ceci est presque littéralement l'ultimatum remis le 5 de ce mois, par M. de Bouteniéff à la Porte, et la Russie, fortement soutenue par l'Autriche, vient d'obtenir un triomphe éclatant sur l'opiniâtreté des Turcs et sur les opinions contraires à l'influence russe. Dans cet état de choses, à peine est-il permis de douter que le choix du nouveau prince ne tombe sur le protégé de la Russie, le prince Mitosch, père du prince Michel, destitué en dernier lieu. (*Gazette d'Augsbourg*).

HONGRIE. — Du comitat de Komadi.

La commission des Etats a repoussé comme un schisme dangereux, l'invitation du comitat de Beregh relative à l'indépendance du clergé catholique hongrois de l'autorité du pape.

L'assemblée générale du comitat d'Eisenbourg, tenue le 3 avril à Steinamanger, a été excessivement orageuse. Un nombre immense d'individus appartenant à la basse noblesse, se réunirent devant l'hôtel du comitat, demandant avant tout la discussion sur la question de l'imposition de la noblesse. Plusieurs voix s'étant déclarées en faveur de la mesure, il s'éleva un effroyable tumulte ; les cortès assaillirent la salle aux cris continuels de *à bas ! à bas ! nous ne paierons pas d'impôts !*

Plusieurs de nos magnats les plus recommandables, ainsi que l'administrateur de la dignité de grand palatin, ne purent qu'à grand-peine et au péril de leurs jours se sauver dans la chambre à coucher de ce dernier ; et lorsqu'ils furent poursuivis jusque-là même par la populace furieuse, qui dans l'entretems avait tout détruit dans la salle du comitat, déchirant les papiers et les livres, ils ne virent d'autre moyen de lui échapper qu'en faisant distribuer parmi eux de grands écriteaux sur lesquels on avait écrit : *Nous ne paierons pas d'impôt.*

Ces écriteaux furent promenés en triomphe par les bandes factieuses. La même chose arriva pour l'aviticité dont on dut ainsi proclamer la continuation. Pour apaiser le tumulte enfin, on a été obligé de déclarer à ces hordes effrénées que rien ne serait changé à l'état des choses, qu'on ne soulèverait plus la question de l'imposition ni celle de l'aviticité, et que ceux qui ne seraient pas nobles ne seraient admis à aucune espèce d'emploi.

SUISSE. — Tessin, 30 avril.

Le conseil-d'état s'est empressé d'adresser aux cantons, une circulaire pour leur faire part de la dernière tentative contre-révolutionnaire contre le nouveau gouvernement, laquelle a heureusement échoué. Le conseil déclare que cette conspiration avait de grandes ramifications et que les conjurés avaient à leur disposition des moyens d'action très-énergiques.

Il termine ainsi :

« La population s'est montrée animée du meilleur esprit dans les circonstances graves où s'est trouvé le canton. Elle a pris spontanément les armes pour défendre sa liberté. Milices, gardes bourgeoises, arquebusiers et volontaires ont rivalisé d'enthousiasme.

» D'après les nouvelles officielles que nous recevons de l'étranger, des arrestations et incarcérations ont eu lieu, non-seulement dans le Piémont, mais encore dans le royaume lombardo-vénitien ; d'énergiques mesures ont été adoptées contre les auteurs de l'attentat et les personnes qui voulaient réaliser leur projet à main armée.

» Nous allons adopter les mesures nécessaires pour assurer une protection efficace aux intérêts qui sont confiés à notre sollicitude. Il nous importe surtout de rétablir le calme dans les esprits et de rendre aux affaires leur marche accoutumée. » — Suivent les signatures.

Dans sa proclamation au peuple, le conseil-d'état présente la tentative des émigrés comme un dernier moyen désespéré auquel les a poussés leur haine, leur ambition et leur égoïsme. Ils avaient compté sur les dissensions intestines ; déçus dans leur espoir, ils ont embauché des étrangers sans aveu pour attaquer le canton à main armée et y répandre la terreur et l'effroi. Mais la Providence a fait avorter cet abominable complot.

ANGLETERRE. — Londres, 29 avril.

On lit dans la seconde édition du *Sun* :

Le schooner marchand, *Sarah Ann*, qui a quitté Otaïiti le 23 octobre, apporte la triste nouvelle du massacre du gouverneur français des îles Marquises et de quatorze personnes de sa suite. Voici comment les faits se sont passés :

« Il paraît que le gouverneur français des îles Marquises avec quatorze personnes (officiers et autres), s'étaient rendus en visite auprès du roi indigène Nicahevār, qui les avait traités avec la plus grande hospitalité. Ne soupçonnant aucun danger, le gouverneur et les siens s'étaient mis en route pour retourner à la station française, sans prendre probablement les précautions convenables contre la trahison des naturels. Ils furent attaqués par surprise et tous massacrés avant d'avoir eu le tems de se reconnaître. Mais à quoi ce crime leur servira-t-il ? Le gouvernement français enverra immédiatement des forces suffisantes pour venir à bout de toute opposition, et en définitive il privera le roi et toutes les personnes ayant quelque autorité dans ces îles, même de tout semblant de pouvoir. Cet événement peut avoir aussi un fâcheux effet sur les relations des Français protecteurs d'Otaïiti avec les habitants de cette île. Aussi doit-on vivement le déplorer. »

FRANCE. — Paris, 1^{er} mai.

Il est positif que des bruits plus ou moins alarmants n'ont pas cessé depuis un mois d'être mis en circulation sur la santé de S. M. On sait qu'on a parlé d'une opération douloureuse subie il y a quelque temps, et d'une ordonnance de médecin d'après laquelle le roi doit éviter de monter à cheval, et doit prendre tous les jours plusieurs heures d'exercice à pied. Ce qui semblerait faire croire qu'il y a un fond de vérité dans cette nouvelle, c'est qu'il n'y a guère de jour que nous ne trouvions dans le *Moniteur* un article annonçant que S. M. s'est rendue à Versailles, ou à Neuilly, ou à St-Cloud.

Cependant, nous ajouterons que les personnes du château, qui approchent le plus de S. M., ne semblent avoir aucune inquiétude. La maladie dont elle est atteinte est plutôt une infirmité avec laquelle elle peut vivre encore bien des années.

— On remarque que le *Moniteur* ne publie pas le discours que Mgr Affre, archevêque de Paris, a adressé hier à S. M., à l'occasion de sa fête. Le bruit était répandu, ce matin, au château, que cette harangue contenait encore quelques allusions peu convenables sur l'université, et qu'on n'avait pas jugé convenable de le livrer à la publicité.

— Plusieurs bruits désastreux sur la position des troupes françaises aux îles Marquises, ont déjà été répandus par la presse anglaise, et ils ont toujours été démentis par les nouvelles directes, ou du moins ils étaient toujours fort exagérés. Nous espérons qu'il en sera encore de même aujourd'hui de la triste nouvelle qui nous arrive indirectement par les journaux de Londres, et d'après laquelle le commandant français laissé aux îles Marquises aurait été massacré en allant visiter l'île de Noukaïva.

— Un brevet d'invention a été pris, ces jours derniers, pour un procédé d'impression appelé *my-type*, au moyen duquel le possesseur espère pouvoir réduire de moitié les frais d'impression, de brochure et de papier. Voici une explication sommaire de ce procédé bizarre : Prenez une règle, placez-la sur une ligne d'impression de manière à laisser à découvert la moitié supérieure et à cacher la moitié inférieure ; vous obtiendrez une lecture suffisante, aussi l'auteur prétend-il que nous ne lisons jamais que le haut des lettres et point le bas. Ce qui le prouverait, c'est que l'impression devient illisible si on cache le dessus de la ligne pour ne la

paraître que le dessous. Partant de ce principe, l'inventeur propose un mode d'après lequel les caractères étant coupés en deux, on aurait le double de lignes dans une page; de là l'économie de moitié sur laquelle il base sa spéculation.

— Tout le monde sait que M. Decazes et quelques-uns de ses amis sont les propriétaires des forges de Decazeville.

Cet établissement a des engagements, à l'heure actuelle, pour plus de deux ans de travail.

Nous avons vu, ces jours derniers, que le fer que Decazeville va livrer à 365 fr. la tonne, s'est vendu 160 fr. en Belgique; d'où il résulte que la France va payer, pour les chemins de fer qui sont en construction en ce moment, 80 millions de plus que si elle employait des fers étrangers.

Comprend-on maintenant pourquoi MM. Decazes, Roy, Soutt, etc., ne consentiraient pas à sacrifier le travail national à l'industrie étrangère ?
(Guienne.)

— On lit dans le *Toulonnais* :

« Le désarmement de la flotte se poursuit avec une activité désespérante; on congédie de nombreux marins et des ouvriers. Il paraît que nous n'aurons sous peu, dans la Méditerranée, qu'un petit nombre de bâtimens armés. Non content de désorganiser une escadre qui a coûté à la France tant d'efforts et de sacrifices, le gouvernement diminue le nombre des bâtimens à vapeur actuellement employés dans la Méditerranée, et dont l'utilité ne saurait être contestée. »

Du 2. — Il est positif aujourd'hui que le discours de l'archevêque de Paris, adressé dimanche dernier au roi, contenait des allusions tellement déplacées sur la liberté d'enseignement, que l'ordre a été donné au *Moniteur* de ne pas le reproduire. On se rappelle les déboires que la famille royale a eus, après la révolution, avec Mgr. de Quélen, prédécesseur de Mgr. Affre. Mgr. de Quélen a persisté jusqu'au moment de sa mort à ne pas mettre les pieds aux Tuileries. Cependant il est probable qu'on préférerait encore ce genre hostile à celui du nouvel archevêque. Mgr. Affre est arrivé à son siège archiepiscopal grâce à la protection de la famille royale. On a cru, en l'appelant à cette haute dignité, rallier le clergé au gouvernement; mais Mgr. Affre a joué en France le rôle de Sixte-Quint, ou plutôt celui du célèbre Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Il est d'autant plus dangereux qu'il dissimule son hostilité sous les dehors d'un haut intérêt dynastique.

On dit que la réponse faite par le roi à Mgr. de Paris a été un peu sèche, un peu vive et très-ironique.

On ne comprend pas pourquoi l'on n'a pas tenu à la règle qu'on avait, disait-on, établie, et qui consistait à faire communiquer par avance toutes les harangues destinées à être adressées au roi. On serait sûr, de cette manière, que le roi n'aurait pas à entendre des paroles inconvenantes.

— Le ministère, après avoir calculé les chances que peut encore avoir son projet de loi sur les sucres, sait d'une manière positive qu'il sera rejeté à une assez forte majorité. Cependant il n'en persiste pas moins à vouloir défendre son système contre celui de la commission. Il espère, en épousant la cause des colonies, se faire des partisans des députés des ports de mer, et il ne craint pas qu'on le force à regarder cette affaire comme une question de cabinet.

La presque unanimité de la chambre est d'accord sur ce point, que la question des sucres demande impérativement une solution tranchée, et cependant telle est l'incertitude générale sur ce qu'il convient de substituer à ce qui existe, qu'on s'attend à une prolongation indéfinie du *statu quo*.

— Le chargé d'affaires d'Espagne à Paris, a fait ces jours-ci une démarche auprès de M. Guizot, pour demander que le gouvernement prenne les mesures les plus sévères pour empêcher les réfugiés carlistes espagnols de se réunir sur la frontière des Pyrénées, attendu que les autorités espagnoles ont reçu l'avis que ce parti voulait faire quelque nouvelle tentative dans les provinces basques.

— Le chargé d'affaires de Russie à Paris, a reçu une dépêche annonçant que l'empereur Nicolas doit arriver à Berlin, du 18 au 20 mai. Il restera cinq à six jours dans la capitale de la Prusse.

— La *Gazette de Milan*, du 27 avril dernier, annonce que la veille, au moment où l'archiduc vice-roi de Lombardie revenait de sa promenade, un portefaix, nommé Giovanni Silenni, présentant au prince une supplique, lui porta presque en même temps dans le flanc un coup avec un petit fer sans tranchant et non affilé. Fort heureusement, le vice-roi n'a eu qu'une meurtrissure, et cet individu a été reconnu comme atteint depuis long-temps d'aliénation mentale. Dans plusieurs circonstances précédentes, ce malheureux s'était porté à des actes de même nature.

— C'est aujourd'hui qu'a lieu l'inauguration du chemin de fer

de Paris à Orléans. Les ducs de Nemours et de Montpensier assistent à cette solennité.

A huit heures du matin, le convoi des princes et des personnes qui les accompagnaient, est parti. Il se composait de douze diligences et de deux locomotives, qui sont parties immédiatement à grande vitesse. Il était conduit par l'ingénieur en chef et le sous-directeur du chemin de fer.

Les princes doivent passer la revue à Orléans de la troupe et de la garde nationale. Ils seront de retour ce soir à 7 heures.

C'est après demain qu'aura lieu l'inauguration du chemin de fer de Paris à Rouen.

— M. le ministre des affaires étrangères a reçu, le 30 avril, les commissions réunies de la librairie parisienne et de la société des gens des lettres, composées de M. M. Gosselin, Alliaud, Baillière, Dubochet, Furne, Renouard, Pagnière, Victor-Hugo, Cauchois-Lemaire, Henry Celliez, Mary-Lafon, Charles Merriau, Viardot, Altaroche. L'objet de cette audience était la présentation d'une note sur les moyens de faire cesser la contrefaçon. La commission mixte demande dans cette note la reconnaissance entière et formelle du droit de propriété en France pour tous les ouvrages publiés par les étrangers dans leur pays.

Cette mesure formerait immédiatement contrat avec l'Angleterre, la Prusse, le Danemark, le Piémont, la Sardaigne, les Etats du Pape, les Etats-Unis et la Toscane, qui ont inscrit la réciprocité dans leurs codes. Ces marchés importants seraient, par là même, fermés aux contrefacteurs belges, dont la ruine serait infailliblement complétée par les accessions qui suivraient. M. le ministre a parfaitement accueilli la commission, mais il a répondu qu'il ne pouvait proposer aux chambres la mesure demandée; il négocie en ce moment avec la Sardaigne un traité qui consacrerait le principe; il admet donc ce principe, mais il veut le réserver pour ses négociations diplomatiques.

— On écrit de Constantinople, 12 avril, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« La question concernant la Serbie a été résolue aujourd'hui dans les termes suivants par un conseil de ministres tenu en présence de l'ambassadeur de Russie : 1° Karageorgewitch devra abdiquer volontairement, sinon il sera formellement déclaré déchu du gouvernement de la Serbie; 2° il sera procédé à une nouvelle élection de souverain; 3° Kiamil-Pacha, Witschitsch et Petroniewich devront quitter le territoire servien. »

» Ces trois résolutions reproduisent, pour ainsi dire, mot à mot les termes de l'ultimatum du cabinet de Saint-Petersbourg, qui, secondé dans ses vues par le cabinet autrichien, a remporté une éclatante victoire sur l'opiniâtreté des Turcs et sur tous ceux qui avaient cherché à déjouer ses projets. Dans ces circonstances on ne doute guère que le choix du nouveau souverain ne fasse sortir de l'urne le nom du prince Milosch Obernowitsch, père du prince Michel, et qui est protégé par l'empereur Nicolas. »

Nous avons prévu cet événement, nos lecteurs ne l'ont pas oublié. Il ne peut donc nous causer aucune surprise, mais il nous offre le sujet d'une remarque qui n'est pas sans importance. La lettre qu'on vient de lire déclare que le prince Milosch est protégé par l'empereur Nicolas. Rien n'est plus faux. C'est pour avoir refusé de se plier aux exigences de la Russie que Milosch a été renversé, d'après le conseil donné par le baron de Lieven, au retour de la mission qu'il venait de remplir près de ce prince. Milosch est protégé par l'Autriche, qui le sait opposé au cabinet de Saint-Petersbourg. Il s'est donc opéré une transaction entre les cours d'Autriche et de Russie. L'empereur Nicolas a demandé l'appui du cabinet autrique pour ramener la Porte à l'exécution des traités, et M. de Metternich a cru faire merveille en stipulant, pour prix de sa coopération, la réintégration du prince Milosch. La Russie obtient ainsi pour sa part le principe, et l'Autriche la réintégration d'un homme. Encore, la Russie a-t-elle soin de faire répandre parmi les populations qu'elle veut dominer que cet homme est le protégé de l'empereur Nicolas.

L'Angleterre avait d'abord montré quelques velléités de résistance; mais la Prusse restant muette, la France déclarant ne vouloir pas intervenir dans la question, et l'Autriche passant du côté de la Russie, on assure que sir R. Peel a prescrit à sir Strafford Canning de se tenir à l'écart. On croit que ce diplomate sera obligé de demander son rappel. Voilà où aboutit la grande et sage politique européenne à laquelle la France a eu le tort impardonnable de vouloir s'opposer en 1840. (Siècle.)

BELGIQUE. — Bruxelles, 2 mai.

On lit dans le *Mémorial de l'Industrie* :

Nous sommes informés que de nouvelles démarches ont eu lieu, dans le cours de cette semaine, près de plusieurs de nos ministres pour les engager à prendre par arrêté quelques mesures de douane en faveur de notre industrie. Nous citerons entr'autres une députa-

tion dans laquelle figuraient M. Lousbergs Thiry de Gand, M.-J. de Grand-Ry de Verviers. Les ministres continuent de protester de leurs bonnes intentions, de leur désir de venir au secours de nos classes laborieuses; mais ils s'abstiennent de s'exprimer d'une manière trop explicite sur leurs projets ultérieurs.

Or, ces projets, nous avons quelque raison de croire qu'ils sont cependant bien arrêtés. On attend encore les démonstrations de plusieurs chambres de commerce, notamment de Bruxelles, de Tournai, de Verviers, de Gand, etc.; on veut aussi laisser venir le moment des élections; puis on laissera paraître un arrêté qui donnera satisfaction à plusieurs classes de producteurs. Les filateurs et les fabricans d'étoffes de laine sont en première ligne.

Liège, 3 mai.

Vous aurez appris déjà le malheureux événement arrivé ce matin sur le chemin de fer, et dont la nouvelle a jeté toute notre ville dans la stupeur, à cause de l'exagération dont on l'accompagnait.

Voici quelques détails que j'ai recueillis de la bouche même des personnes qui se trouvaient sur le convoi et des fonctionnaires qui se sont rendus sur les lieux.

Le convoi parti à 7 heures et demie de Liège et composé de 11 voitures dont trois waggons à bagages, était arrivé à Nil entre Gingelom et St-Trond, près de la propriété de M. Hennequin, lorsque les voyageurs virent instantanément des flammes cingler les voitures. Aussitôt l'effroi s'empara d'eux, et la vue du feu leur rappelant l'événement du 8 mai, un bon nombre voulut fuir; plusieurs même, malgré les exhortations de leurs voisins, sautèrent avant que le convoi fût arrêté, et tous trouvèrent dans ce mouvement précipité, ou la mort ou des blessures graves. Ceci s'est passé en moins de tems que je ne mets à le décrire, car le signal avait été donné au machiniste, mais on comprend qu'il a fallu un tems moral pour arrêter le convoi lancé à grande vitesse sur un terrain légèrement incliné. De bien plus grands malheurs seraient à déplorer si quelques personnes, M. le professeur Delavacherie, MM. de Geradon et de Potesta et un garde n'avaient fait de grands efforts pour retenir les personnes prêtes à s'élancer hors des voitures.

Les victimes ne sont malheureusement déjà que trop nombreuses: on cite quatre morts, savoir:

M. Anton Finger de Hommelsheim, cercle de Duren;

Le garde Vanhiers, de Liège;

Le jeune Lambermont, idem;

M^{lle} Coune, de Liège, morte en route près de Waremme.

Neuf blessés ont été ramenés à Liège:

M^{me} veuve Martens, de Liège, qui a des contusions à la tête et au dos.

M^{me} Coune, de Liège, qui a des contusions au bras et au côté.

M^{me} Herts Detienne, de Liège, qui a une plaie à la tête.

M. Didolf, de Duren, qui a diverses contusions aux genoux.

Le garde Vanduren, qui a des contusions aux genoux, aux bras et à la tête.

Le garde Etienne, qui a une jambe et un bras cassés.

L'épouse Goffin, d'Ans, brûlée légèrement à la figure.

Un ouvrier allemand, dont on n'a pu connaître le nom, dont la tête est fracturée et qu'on a peu d'espoir de sauver.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 6 mai.

Par arrêt de la cour d'assises du grand-duché, du 24 avril dernier, François Krantz, père, âgé de 50 ans, sans état, né à Brachtenbach, et Jean Krantz, fils, âgé de 14 ans, sans état, né à Lellingen et tous deux demeurant à Lellingen, accusés de vol qualifié, ont été condamnés le premier à dix ans de travaux forcés, à la flétrissure avec la lettre T, à l'exposition publique et à une amende de 100 fl.; le deuxième à un emprisonnement de deux ans et tous deux solidairement aux frais. Krantz, père, s'est pourvu en cassation.

Par arrêt du 25 avril, Jacques Schram, âgé de 39 ans, tonnelier, né et domicilié à Canach, accusé de vol, a été condamné à cinq ans de réclusion, avec exemption de l'exposition publique, à une amende de 100 fl. et aux frais.

Par arrêt du 26 avril, Nicolas Differding, âgé de 17 ans, berger, né et demeurant à Grahlingen, accusé de vol, a été condamné à cinq années de réclusion, à 40 fl. d'amende et aux frais.

Par arrêt du 26 avril, Nicolas Klein, âgé de 39 ans, maçon, né à Saoul et demeurant à Tuntange, accusé de vol, a été condamné à un an d'emprisonnement et aux frais.

Par arrêt du 27 avril, Pierre Steyer, âgé de 25 ans, domestique, né et demeurant à Echternach, accusé de vol qualifié, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, à l'exposition publique, à une amende de 100 fl. et aux frais. Steyer s'est pourvu en cassation.

Par arrêt du 30 avril, Bernard Klein, âgé de 27 ans, cordier,

né et demeurant à Leudelage, accusé de tentative de meurtre, a été déclaré non coupable et acquitté.

Par arrêt du 1^{er} mai, Jean July, âgé de 18 ans, menuisier, né et domicilié au Grund (ville-basse de Luxembourg), accusé de vol, a été déclaré non coupable et acquitté.

Et par arrêt du 2 mai, Pierre Zimmer, âgé de 24 ans, sans état, né à Gosseldange et demeurant à Dondelage, accusé de vol, a été condamné à cinq années de réclusion, à 25 florins d'amende et aux frais.

La session du 2^e trimestre 1843 a été déclarée close le 3 mai.

— On lit dans l'*Indépendant*:

Depuis que l'union douanière allemande existe, on se demande si le royaume de Hanovre y adhérera, et les journaux allemands, qui ne laissent pas passer une semaine sans s'occuper de cette question, la résolvent un jour affirmativement, le lendemain dans un sens contraire. Une information que la *Gazette de Dusseldorf* prétend être officielle, lui arrive enfin de Hanovre, et il en résulte que le conseil des ministres du roi Ernest aurait décidé à l'unanimité des voix, moins une, que l'union serait trop préjudiciable au Hanovre, et qu'il fallait la repousser.

Notre avis est que quand l'Allemagne voudra sérieusement contraindre ce royaume à entrer dans la ligne douanière, elle l'y forcera avec la plus grande facilité, comme elle y pourra forcer la ville de Hambourg. Il lui suffira pour cela de repousser les propositions de ces deux pays; et il faudra bien qu'ils viennent à composition, ou qu'ils renoncent à tout commerce.

— On lit dans la *Gazette Agronomique*, de Russie:

M. Von Wolf, propriétaire en Livonie, a communiqué à la société économique de cette province une observation très-curieuse qu'il a faite sur la spergule, plante qui se rencontre souvent dans les champs de lin, auxquels elle nuit beaucoup. Cet agronome distingué a remarqué que, quand on sème la graine de lin mêlée de graine de spergule avant midi, et qu'on laisse la semence à découvert, par un beau tems, pendant quelques heures, la chaleur du soleil fait éclater la graine de spergule qui ne peut plus pousser, et la graine de lin, recouverte ensuite, croît parfaitement et sans aucun mélange.

— On écrit de Virton, le 2 mai:

Il vient de se commettre ici un vol d'une rare audace.

Cette nuit, vers une heure du matin, plusieurs individus, armés de forts gourdins, se sont introduits à l'aide d'effraction et d'escalade dans les bureaux de M. Protin, receveur de l'enregistrement à Virton. Les voleurs commencèrent par faire sauter un éclat d'un des volets, et introduisirent par le trou un bois fourchu qui souleva les crochets. Ils coupèrent ensuite un morceau d'un des carreaux, et à l'aide de l'ouverture ouvrirent la fenêtre, s'introduisirent dans la place, forcèrent toutes les serrures et enlevèrent tout l'argent qui leur tomba sous la main, en dédaignant pourtant la monnaie de billon..... braves gens!

Après avoir ouvert plusieurs paquets de papier-timbre, qu'ils n'emportèrent pas, ces coquins placèrent les tiroirs à moitié vides au milieu de la rue et dispersèrent ça et là diverses pièces importantes qu'on retrouva heureusement; ensuite ils s'emparèrent d'un panier d'argenterie dont ils semèrent la plus grande partie des pièces sur la rue et dans la place, après les avoir toutefois ployées et grattées, probablement pour reconnaître la qualité du métal, ce qui ne les empêcha point de se tromper; enfin ils se retirèrent paisiblement, emportant environ 500 fr., en or et argent, et probablement le regret de n'avoir pu faire meilleure capture: M. le receveur avait envoyé la veille 4,000 fr. à Arlon.

Et notez que ceci s'est passé à une heure du matin, par le tems le plus calme, dans la rue la plus fréquentée et la plus peuplée, que ces messieurs ont été entendus de la majeure partie des voisins, qui n'ont même pas songé à les interrompre, et que de tems en tems ils se permettaient de brûler des allumettes chimiques pour mieux y voir. — En attendant il paraît que jusqu'ici la justice n'y voit goutte. (*Observateur du Luxembourg.*)

LAMORT, éditeur responsable.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 27 avril, François Reuter et Anne Kœrperich; le 28, Etienne Reinard; le 29, André Bisch et Henriette-Marie Moïsssem; le 2 mai, Procope-Alexandre Scharff; le 3, Jean-Pierre Feyden; le 4, François-Adam Maas.

Mariages: Le 2 mai, Nicolas Decker, menuisier, avec Marie-Joseph Useldinger.

Décès: Le 28 avril, Marie Oswald, 20 jours; le 29, Jean-Ernest Geschwind, 1 an; le 30, Marie Dondelinger, 81 ans, religieuse pensionnée, et Marie-Anne Reuter, 21 ans, célibataire; le 1^{er} mai, Anne-Catherine Genot, 1 mois; le 5, Catherine Fuhrmann, 80 ans, religieuse de l'association de Ste. Sophie, pensionnaire de l'état.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS

relatif à l'adjudication par voie de soumission, de la fourniture des objets ci-après désignés, pour l'habillement et le couchage des détenus dans la maison d'arrêt à Diekirch.

Diekirch, le 4 mai 1843.

Le vice-président du collège des régens de la maison d'arrêt à Diekirch, porte à la connaissance du public, que le 20 de ce mois, il sera donné en entreprise sur soumission par écrit, et sans qu'il soit procédé à une adjudication ultérieure, mais sauf l'approbation du Conseil de Gouvernement, les objets ci-après désignés, destinés pour l'habillement et le couchage des détenus dans ladite maison d'arrêt.

Objets de couchage.

- 23 taies d'oreillers à 0,65 mètre de long et de largeur.
- 12 paires draps de lits à 2 mètre de longs et 1 mètre de largeur.
- 12 couvertures de laine idem idem.

Habillements d'hommes.

- 5 pantalons de draps gris à 1,20 mètre.
- 12 idem de toile à 1,20 mètre.
- 12 chemises de toile de chanvre, pour chacune 3,25 m. de long sur 0,70 de largeur.
- 12 paires chaussettes de laine.
- 6 paires de sabots.

Les amateurs sont invités à déposer leurs soumissions avec un échantillon des objets qu'elles concernent, au secrétariat de la régence de la ville de Diekirch, au plus tard le 20 mai courant, à quatre heures de relevée, heure à laquelle il sera procédé à leur ouverture, par le soussigné.

Le devis estimatif relatif à cette entreprise, est déposé au secrétariat de la régence de Diekirch.

Le vice-président du collège des régens
de la maison d'arrêt à Diekirch,
GRASSER.

PUBLICATION

relative à l'adjudication de l'entreprise de la construction d'une chapelle au Paffenthal, ville-basse de Luxembourg.

Il est porté à la connaissance du public, que mardi, 16 de ce mois, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville, par-devant les Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, de l'entreprise de la construction d'une chapelle au Paffenthal, ville-basse de Luxembourg.

Le devis de cette construction porte la somme de 6008 fls. 55 cts.

Les plans, devis et cahier de charges sont déposés au Secrétariat de la ville, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Luxembourg, le 1^{er} mai 1843.

Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFER.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.

AVIS

MERCREDI, 10 mai 1843, vers une heure de relevée, il sera vendu publiquement et à crédit, une quantité considérable de foin et de paille, au château de Kœdange, commune de Fischbach.

Mersch, le 5 mai 1843.

CLEMENT, notaire.

AVIS

A VENDRE de gré à gré et à dix années de crédit, une MAISON d'habitation située à Rollingen, commune de Mersch, avec grange, étables, remise, cour et jardin, le tout en bon état et propre au commerce.

S'adresser au notaire soussigné.

Mersch, le 5 mai 1843.

CLEMENT, notaire.

A VENDRE

Un MOULIN à quatre tournans, dont deux à farine, une scierie et une huilerie, grange, écurie, le tout situé sur le territoire de Bœvange près d'Arlon, au-dessus de Differt. La vente publique aura lieu le 16 mai, à des conditions favorables. Cette propriété est à vendre de la main à la main jusqu'au jour de l'adjudication publique.

S'adresser au propriétaire, HOSCH, Jean-Pierre.

ETABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE DE SCHEUER,

Rue Saint-Philippe, n° 197,

Dans lequel seront exécutés et imprimés avec le plus grand soin : Cartes Géographiques, Plans, Architectures, Dessins, billets de Bals et de Soirées, Factures, Adresses, Cartes de Visites, Mandats, Registres, etc. Etiquettes de tous les genres, en or et couleurs.

Tient un Magasin d'Estampes et de papiers de fantaisie.

Le sieur VALLAT, professeur de danse, a l'honneur d'informer le public qu'il est arrivé en cette ville pour y donner, comme par le passé, des leçons de danse.

On peut se faire inscrire chez M. Hastert, à l'Hôtel de Luxembourg.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses créanciers que S. M. le Roi grand-duc a daigné lui accorder un sursis de douze mois à toutes poursuites de leur part.

Luxembourg, le 5 mai 1843.

J.-B. FERRON.

Bekanntmachung

die Lieferung von 25 Pferden für die Cavalerie des Luxemburger Contingentes, betreffend.

(Nr. 4208. — 322. — 1843. — 4te Abtheilung.)

Luxemburg, den 27. April 1843.

Der Gouverneur des Großherzogthums bringt zur öffentlichen Kenntniß das am Mittwoch, den 10ten Mai d. J., um 11 Uhr des Vormittags im Regierungsgebäude zu Luxemburg, vor ihm oder seinem Stellvertreter, und in Beisein des Majors General-Sekretärs des Luxemburger-Contingents, vorbehaltlich der späteren Genehmigung des Regierungs-Collegiums, nach vorheriger Einreichung von schriftlichen Commissionen, zur öffentlichen Versteigerung der Lieferung von 25 Pferden für die Cavalerie des Luxemburger-Contingents geschritten werden soll.

Die Vertrags-Bedingungen liegen zur Einsicht in dem Regierungsgebäude zu Luxemburg. Exemplare dieser Bedingungen sind ebenfalls zur Einsicht deponirt in den Büreaux der distrikt-Commissäre und in den Communal-Häusern zu Luxemburg, Diekirch und Grevenmacher.

Die Commissionen müssen den Preis eines Pferdes in Niederländischer Münze angeben, auf Stempelpapier geschrieben, vor der Versteigerung eingereicht werden und in folgender Form abgefaßt sein :

„ Endes Unterschriebener . . . wohnhaft zu . . . macht sich hierdurch für seine Person und unter Verpfändung seines beweglichen und unbeweglichen Vermögens, anheischig die in der Bekanntmachung vom 27. April erwähnten 25 Cavalerie-Pferde, gemäß den Vertragsbedingungen, das Stück zu fl. . . . Centis . . . zu liefern. „ Er bietet als seine Bürgen den . . . wohnhaft zu . . . und „ N. wohnhaft zu . . . welche die gegenwärtige Commission ebenfalls unterschrieben haben. „ Luxemburg, den

„ Der Unternehmer,

Die Bürgen,

„ N.

„ N.

Der Gouverneur des Großherzogthums,
De la Fontaine.

AVIS

relatif à l'adjudication de 25 chevaux pour la cavalerie du Contingent Luxembourgeois.

(N° 4208. — 322. — 1843. — 4^e Division.)

Luxembourg, le 27 avril 1843.

LE GOUVERNEUR du Grand-Duché porte à la connaissance du public que mercredi, 10 mai prochain, à onze heures du matin, il sera, par-devant lui ou son délégué, et en présence du Major secrétaire-général du Contingent Luxembourgeois, procédé à l'Hôtel du gouvernement à Luxembourg, sur soumissions préalables et sous la réserve de l'approbation ultérieure du Conseil de gouvernement, à l'adjudication de 25 Chevaux pour la cavalerie du Contingent Luxembourgeois.

Les conditions de l'entreprise sont déposées au secrétariat du Conseil de gouvernement à Luxembourg; des exemplaires du cahier de charges sont également déposés dans les bureaux des Commissaires de districts, ainsi que dans les secrétariats des villes de Luxembourg, Diekirch et Grevenmacher.

Les soumissions devront indiquer en monnaie des Pays-Bas, le prix par cheval, être écrites sur timbre, présentées avant l'adjudication et être rédigées dans la forme suivante :

„ Le soussigné NN., demeurant à . . ., s'oblige par la présente, pour sa personne et tous ses biens meubles et immeubles, à fournir, conformément aux conditions du cahier de charges, les 25 chevaux de cavalerie mentionnés dans l'avis du 27 avril, à raison de . . . par cheval.

„ Il présente comme cautions les sieurs NN. et NN., demeurant „ à N. . . .

„ A . . . le . . .

„ L'entrepreneur,
„ NN.

Les cautions,
NN. „

Le Gouverneur du Grand-Duché,
DE LA FONTAINE.

Der alleinige Debit, der von Herrn Bernard gezeichneten „ Ansichten von Luxemburg „ ist nunmehr an mich übergegangen, und sind diese daher von nun an zu dem früheren Preise nur durch mich zu beziehen.

Luxemburg, Mai 1843. G. Michaelis, Buchhändler.

Beträchtliche Bäume-Versteigerung im Beyerholz, nächst dem Dorfe Beyren, Gemeinde von Flarweiler.

Am Dienstag, 9. Mai nächstkünftig, um neun Uhr des Morgens, werden im Walde genannt Beyerholz, unweit dem Dorfe Beyren, Gemeinde von Flarweiler, im diesjährigen Holzschlage, öffentlich, auf Borg, dem Meist- und Letztbietenden :

220 Eichen-Stämme, sehr brauchbar zu Schiff, Bau- und Wagener-Gebölz, zugeschlagen werden.

Die Versteigerung wird im Walde selbst Statt haben.

Luxemburg, den 22. April 1843.

J. Funck, Notar.